

## COMMUNE DE SAINT-HERVÉ (22460)

Enquête publique préalable à un permis de construire  
déposé par la société ANTSOL 10  
en vue de la construction d'un parc photovoltaïque au sol  
(arrêté préfectoral du 22 mai 2026)

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que l'enquête publique relative à une demande de permis de construire n° PC 022 300 25 00010, déposée par la société ANTSOL 10, pour la construction d'un parc photovoltaïque au sol, au lieu-dit La Gare d'Uzel sur le territoire de la commune de SAINT-HERVÉ aura lieu du **18 juin (9 h) au 17 juillet 2026 (13 h 30) inclus**.

Les intéressés pourront, pendant toute cette période, prendre connaissance du dossier :

- à la mairie de SAINT-HERVÉ aux jours et heures habituels d'ouverture,
- sur le site internet de la préfecture  
<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques2>,
- sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/7386/>.

Ils pourront consigner leurs observations, du lundi 18 juin à partir de 9 h au vendredi 17 juillet 2026 jusqu'à 13 h 30, soit :

- sur le registre dématérialisé, sur le site internet  
<https://www.registre-dematerialise.fr/7386/> ;
- sur le registre papier disponible à la mairie de SAINT-HERVÉ ;
- les adresser par écrit en mairie de SAINT-HERVÉ (5 rue des Manoirs, 22460 SAINT-HERVÉ) au commissaire enquêteur, M. Jean-Charles BOUGERIE ;
- par courriel à l'adresse [enquete-publique-7386@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7386@registre-dematerialise.fr).

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations qui pourraient être faites sur le projet, à la mairie de SAINT-HERVÉ, le jeudi 18 juin 2026 de 9 h à 12 h, le jeudi 25 juin de 13 h 30 à 16 h 30, le lundi 6 juillet 2026 de 13 h 30 à 16 h 30 et le vendredi 17 juillet 2026 de 10 h 30 à 13 h 30.

Une réunion publique sera organisée le 18 juin à 18 h, salle de l'Étang, rue des Bignons à SAINT-HERVÉ.

Dès réception du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, toute personne physique ou morale pourra en prendre connaissance. À cette fin, une copie sera déposée en mairie de SAINT-HERVÉ et mise en ligne sur le site de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Saint-Brieuc, le **28 MAI 2026**

Pour le Préfet et par délégation, le directeur départemental  
des territoires et de la mer et par subdélégation, l'adjoint du  
service planification, logement, urbanisme,



Nicolas CLÉMENS